



**ANNONCE AU PUBLIC**

**Concerne** : Adjudication des Bons du Trésor,  
**Emission n° 2016/050**

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

**1. Nombre total de titres mis aux enchères : 800.000**

**2. Caractéristiques communes :**

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales et doivent être des multiples de 0,05 point.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 12 octobre 2016 à 09h 00'.
- **Lieu : BRB, Service Marché Monétaire, 1<sup>er</sup> étage, Bureau n°1.45.**
- Date d'adjudication : mercredi, le 12 octobre 2016 à 09h 05 min.
- Date de jouissance : vendredi, le 14 octobre 2016.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 5.000 titres
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres classées par ordre de taux croissant.

**3. Caractéristiques spécifiques:**

- **Bons du Trésor à 13 semaines, série BT13170112**

*Nombre de Titres : 200.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 12 janvier 2017.*

- **Bons du Trésor à 26 semaines, série BT26170413**

*Nombre de Titres : 200.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 13 avril 2017.*

- **Bons du Trésor à 52 semaines, série BT52171012**

*Nombre de Titres : 400.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 12 octobre 2017.*

- 4.** Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5.** Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- 6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7.** A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**